



Voies
Navigables de
France

Flash info ACTE II

Directions nationales : clarifier, sécuriser, encadrer

Cher(e)s collègues,

Depuis plusieurs semaines, les travaux sur les cahiers de filières se poursuivent et le calendrier s'accélère. Une présentation des cahiers de filières est prévue au CSA Central en février-mars. Des rattachements aux directions nationales sont annoncés dès le mois d'avril, puis une réorganisation d'ampleur en 2027.

La méthode interroge. Le calendrier inquiète.

Procéder en deux temps : d'abord rattacher, ensuite réorganiser ! Cela revient à engager les personnels sans leur donner la vision complète de la cible.

Même présenté comme « neutre », un rattachement hiérarchique n'est jamais neutre. Il modifie les équilibres, les chaînes de décision, les perspectives d'évolution. Il prépare et engage la suite.

Pour la **CFDT-VNF**, il est hors de question d'avancer sans cadre protecteur et face aux nombreuses interrogations, la **CFDT-VNF** souhaite clarifier la situation.

Ce que voudrait la direction et ce qu'elle laisse filtrer aux personnels

À ce stade, la trajectoire présentée s'organiseraient en deux temps :

➤ **Une première phase en 2026 :**

- Rattachement hiérarchique de certaines filières à une direction nationale ;
- Maintien des missions et des fiches de poste « à l'identique » ;
- Absence de mobilité géographique.

➤ **Une seconde phase en 2027 :**

- Présentation des nouvelles organisations nationales ;
- Réorganisations plus larges avec évolution possible des missions et du fonctionnement.

La Direction présente cette première phase comme neutre pour les agents concernés.

CE QUE NOUS CONSTATONS

Sur le terrain, les retours sont différents.

➤ **Un rattachement hiérarchique n'est jamais totalement neutre :**

- il modifie la chaîne de pilotage ;
- il transforme les circuits de décision ;
- il repositionne les collectifs de travail ;
- il prépare les évolutions futures.

➤ **Une réforme en deux temps crée une incertitude :**

- les agents sont engagés dans une nouvelle structure avant de connaître la cible finale ;
- la consultation se ferait par étapes, sans vision globale ;
- les impacts réels sur les missions et les fiches de poste ne sont pas encore explicités.

➤ **Le calendrier interroge**

- les rattachements seraient actés avant que l'ensemble des garanties ne soit formalisé ;
- les annonces aux personnels précèdent encore le débat complet dans les instances.

➤ **Beaucoup d'entre vous nous expriment :**

- le sentiment d'un processus déjà largement engagé ;
- la crainte d'être durablement repositionnés sans possibilité de retour ;
- l'inquiétude face à une spécialisation accrue des filières ;
- le manque de visibilité sur leur avenir professionnel à moyen terme.

Ces préoccupations sont légitimes.

CE QUE NOUS EXIGEONS

La **CFDT-VNF** ne refuse pas l'évolution des organisations : elle refuse que celle-ci se fasse sans cadre clair et sécurisé.

➤ **Nous demandons :**

Un accord cadre préalable sur les mobilités fonctionnelles liées à l'Acte II. Même sans mobilité géographique, il y aura des mobilités fonctionnelles.

➤ **Nous exigeons :**

- un droit de remord avec une possibilité de réintégrer la DT d'origine ;
- un reclassement prioritaire, avec possibilité de sureffectif temporaire si nécessaire à un niveau de responsabilité équivalent à celui tenu avant l'intégration dans une direction nationale ;
- la garantie d'absence de perte de rémunération et à l'inverse une valorisation cohérente aux évolutions de fiches de poste ;
- un accompagnement RH formalisé et transparent ;
- des parcours professionnels sécurisés.

Ces garanties doivent être actées avant toute mise en œuvre.

De fait, une vision d'ensemble avant toute consultation s'impose

➤ **Nous ne pouvons pas être consultés uniquement sur :**

- un cahier de filière ;
- un rattachement hiérarchique ;

➤ **sans connaître :**

- l'organisation cible complète ;
- les impacts potentiels sur les missions ;
- les évolutions des fiches de poste ;
- la capacité du siège à gérer administrativement nos collègues des DT qui intégreront les directions nationales ;
- les dispositifs d'accompagnement prévus.

Une consultation sincère suppose une visibilité globale.

Un dialogue social respecté

Le dialogue social doit précéder les décisions. Il ne peut pas se limiter à accompagner un calendrier déjà engagé.

➤ **Nous demandons :**

- une information formalisée dans les instances ;
- un temps suffisant pour la concertation avec les personnels ;
- un calendrier cohérent du dialogue social jusqu'à la consultation du CSA Central ;
- une réelle transparence sur la trajectoire poursuivie ;

NOTRE ENGAGEMENT

L'Acte II engage profondément l'avenir des métiers VNF.

➤ **Nous continueros à défendre :**

- la sécurisation des parcours professionnels ;
- des garanties écrites et opposables ;
- une méthode claire et cohérente ;
- une réforme construite et non imposée.

Vous pouvez compter sur la vigilance et la détermination de la CFDT-VNF.

**Continuez à nous faire remonter vos interrogations et vos situations.
C'est collectivement que nous pèserons sur la méthode et sur le contenu.**

Réorganiser n'est pas une fin en soi ! Cela ne doit jamais signifier fragiliser. Il est important de prendre le temps de concerter, de mesurer les impacts, de donner de la visibilité avant de s'engager dans une voie chaotique avec une destination incertaine.